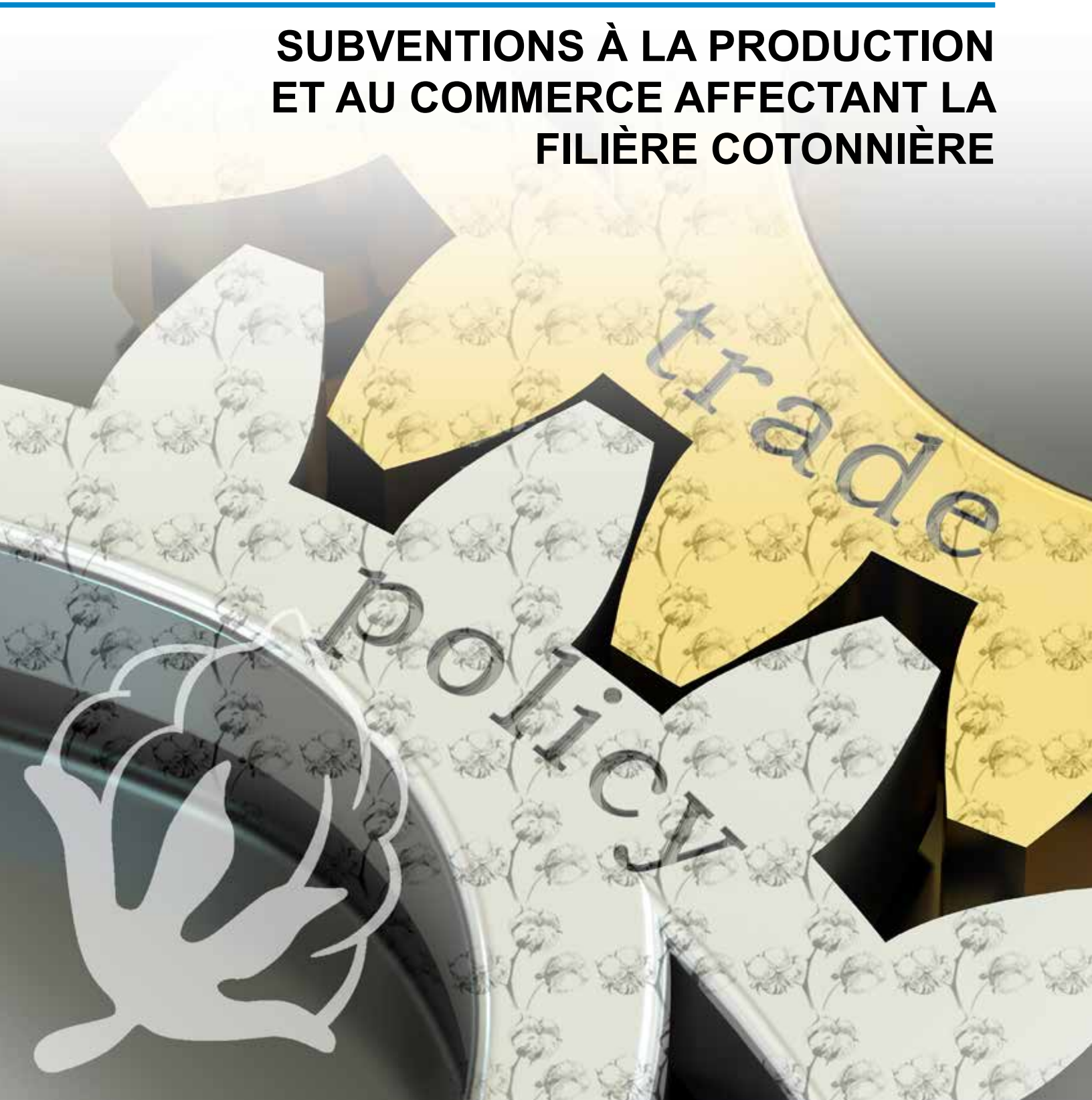




**Comité
Consultatif
International du
Coton**

Décembre 2020

SUBVENTIONS À LA PRODUCTION ET AU COMMERCE AFFECTANT LA FILIÈRE COTONNIÈRE



SUBVENTIONS À LA PRODUCTION ET AU COMMERCE AFFECTANT LA FILIÈRE COTONNIÈRE

Décembre 2020

Un rapport du
Secrétariat du
Comité consultatif international du coton

Washington DC, États-Unis

Aide gouvernementale à la filière cotonnière

Les subventions en faveur du secteur cotonnier, y compris l'aide directe à la production, la protection des frontières, l'assurance-récolte, les subventions pour les intrants et le transport, ainsi que les mécanismes de prix minimaux de soutien, ont été estimées à 8 milliards de dollars en 2019/20, soit une hausse de 39 % par rapport aux 5,7 milliards de dollars de 2018/19. Onze pays ont indiqué avoir fourni une aide au secteur coton à hauteur de 20 cents/livre en moyenne en 2019/20, contre 15 cents/livre en 2018/19.

Depuis 1997/98, moment à partir duquel le Secrétariat a commencé à rendre compte des mesures gouvernementales pour le coton, on observe une forte corrélation négative entre les subventions et le prix du coton :

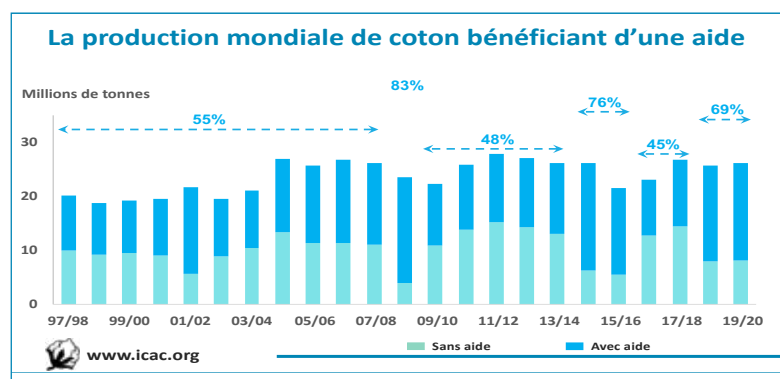
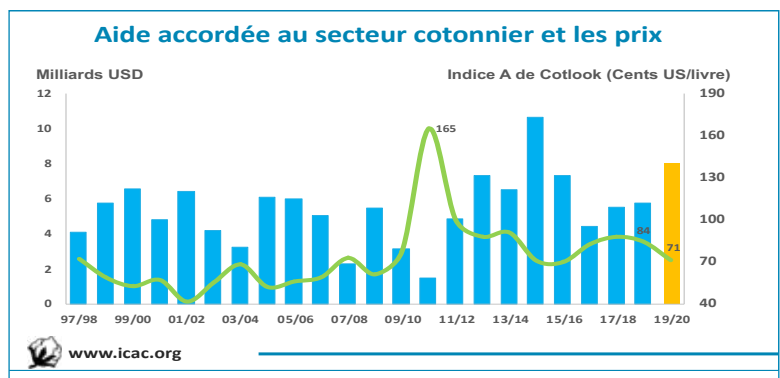
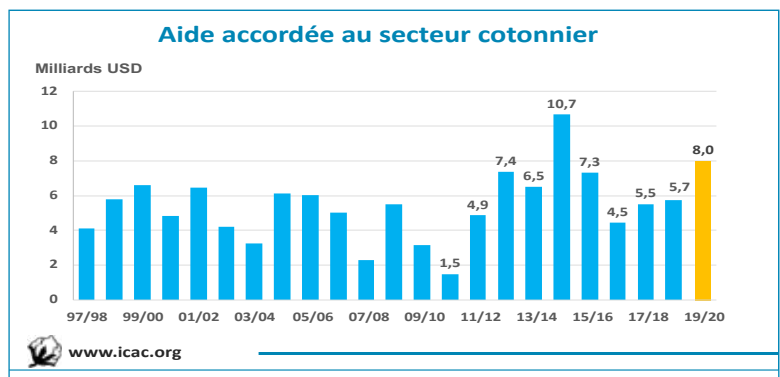
- Durant les années où les prix sont élevés, les subventions ont tendance à diminuer.
- Durant les années où les prix sont bas, les subventions ont tendance à augmenter.

Cette corrélation s'est généralement maintenue au cours des dernières campagnes. La moyenne de l'Indice A de Cotlook a chuté de 91 cents la livre en 2013/14 à environ 70 cents la livre en moyenne en 2014/15 et 2015/16, puis s'est redressé à 83 cents/livre en 2016/17. Les subventions accordées aux producteurs de coton ont diminué en 2016/17 par rapport à leurs niveaux records. Toutefois, en 2017/18, les prix moyens ont grimpé à 88 cents la livre et les subventions se sont également accrues, tandis qu'en 2018/19, la baisse modérée des prix s'est accompagnée d'une baisse modérée des subventions. En 2019/20, les prix mondiaux sont tombés à 71 cents la livre alors que les subventions ont considérablement augmenté, poursuivant ainsi la relation à long terme.

Dans certains pays, comme le Brésil et le Pakistan, les programmes de prix minimaux de soutien n'ont pas été déclenchés en 2019/20 car les prix du marché ont été supérieurs aux prix d'intervention du gouvernement pendant la majeure partie de la campagne.

En 2019/20, certains pays ont continué à accorder des subventions pour les intrants du coton, en particulier pour les engrais, le stockage, le transport, les services de classification et autres coûts liés à la commercialisation. Dans le même temps, le recours aux subventions assurance-récolte est en hausse, même si elle n'est pas encore généralisée.

La part de la production mondiale de coton bénéficiant d'une aide directe de l'État a augmenté de 55 % en moyenne entre 1997/98 et 2007/08 à environ 83 % en 2008/09. De 2009/10 à 2013/14, cette part a diminué à 48 % en moyenne. Entre 2014/15 et 2019/20, le pourcentage de la production bénéficiant d'une aide directe a fluctué entre 45 % et 76 %. Cet écart peut s'expliquer par la hausse ou la baisse de production de coton et des prix internationaux.



Si la plupart des données ont été fournies par des agences gouvernementales, certaines informations « open source » ont également été utilisées. Le Secrétariat met tout en œuvre pour rendre compte de l'impact de toutes les mesures gouvernementales lorsqu'elles sont quantifiables. Le Secrétariat encourage les pays à fournir des données et des commentaires sur les chiffres afin d'améliorer l'exactitude des données.

Chine

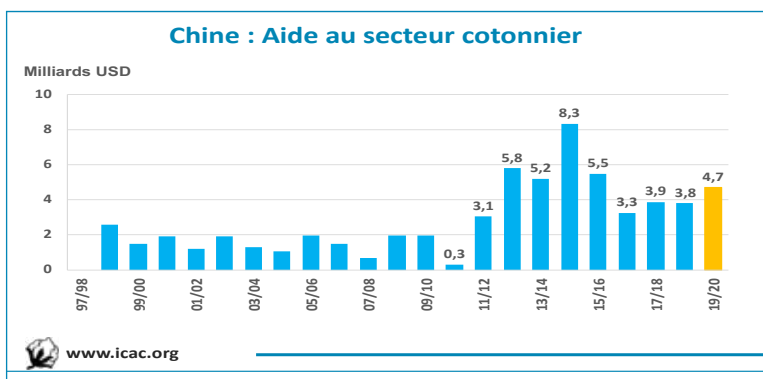
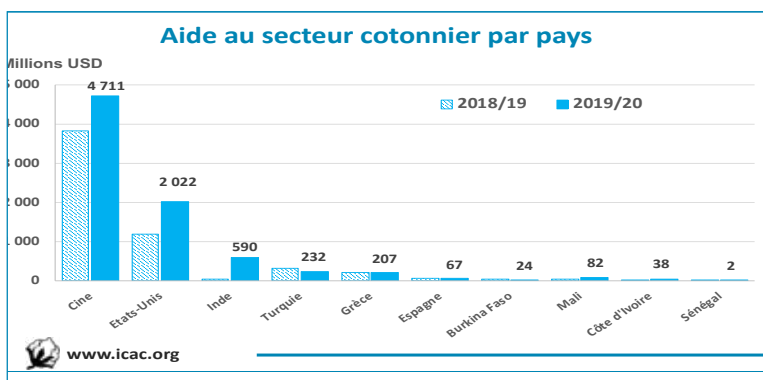
Le gouvernement chinois soutient la production de coton en contrôlant les volumes et la valeur des importations de coton et en appliquant des mesures de protection des frontières basées sur des contingents et des droits de douane variables, avec un droit effectif de 40 % sur le coton importé hors contingent. En outre, la Chine maintient une réserve stratégique de coton, servant de stock de sécurité national, qui est gérée par la China National Cotton Reserve Corporation (CNCRC – Société chinoise de réserve nationale de coton). La Chine libère le coton de la réserve sur le marché par le biais d'un système d'enchères en cas de pénurie et reconstitue la réserve en période d'abondance (quand l'offre est excédentaire), soutenant ainsi les prix.

Selon les termes de son accord d'adhésion à l'OMC, la Chine a l'obligation d'établir un contingent tarifaire (CT) pour l'année civile. Le contingent tarifaire est de 1 % pour les 894 000 premières tonnes d'importations pour chaque année civile. Des contingents d'importation supplémentaires sont émis par la Chine en fonction des besoins. Le tarif de ces contingents supplémentaires peut être de 1 %, ou ces contingents peuvent être assortis de droits variables s'échelonnant de 5 % et 40 %. Le but de cette échelle variable est de veiller à ce que le coût effectif du coton importé soit supérieur aux prix sur le marché international, renforçant ainsi les prix nationaux payés aux producteurs chinois. Depuis 2015/16, la Chine a restreint les importations en émettant uniquement des contingents tarifaires, dans le but de réduire les stocks gouvernementaux. En raison des interventions gouvernementales et des contingents, les prix intérieurs du coton en Chine ont dépassé les prix internationaux au cours des trois dernières campagnes.

Le Secrétariat se base sur la différence entre les prix intérieurs du coton et ceux du coton importé pour évaluer l'aide accordée au coton chinois par le biais de la protection des frontières résultant d'interventions gouvernementales. L'écart de prix entre l'indice CC (un indice du coton livré usine en Chine) et l'indice FCL (un indice du coton importé arrivant dans les principaux ports chinois), ajusté pour inclure la taxe sur la valeur ajoutée, les droits portuaires et le transport vers les usines, est utilisé dans les calculs. L'estimation des avantages (subventions) reçus par les producteurs chinois à la suite des interventions gouvernementales par le biais de la protection des frontières a diminué au cours des dernières campagnes. En 2018/19, la protection des frontières par la Chine est estimée à 890 000 dollars (7 cents/livre). En 2019/20, l'écart entre les indices FCL et CC est tombé à un niveau presque négligeable, ramenant à zéro les avantages de la protection des frontières.

En outre, à compter de 2014/15, le gouvernement chinois a versé des subventions directes aux producteurs de coton du Xinjiang, basées sur la différence entre le prix cible fixé pour la campagne et le prix moyen du marché pour le coton. Le système de prix cible garantit essentiellement un niveau de prix donné, ce qui signifie que le gouvernement comblera la différence à chaque fois que le prix du marché est inférieur au niveau cible. En 2018/19 et 2019/20, le prix cible est resté inchangé à 18 600 yuans/tonne (environ 120 cents/livre au taux de change moyen de la campagne 2019/20). En utilisant l'écart entre le prix cible et la moyenne de l'indice CC (prix du coton sur le marché intérieur), on estime que le total des subventions directes versées aux producteurs du Xinjiang s'est élevé à 4,2 milliards USD (38,3 cents/livre) en 2019/20, contre 2,37 milliards USD (21,1 cents/livre) en 2018/19.

Dans d'autres provinces, une subvention directe de 2 000 yuans/tonne (environ 12,9 cents/livre au taux de change moyen de la campagne 2019/20) a été accordée aux producteurs pendant les deux campagnes. On estime que cette



subvention directe s'est élevée à 243 millions USD en 2019/20, contre 272 millions USD (13,3 cents/livre) en 2018/19. On signale qu'en règle générale, le gouvernement central calcule le montant total de la subvention en se basant sur les données de production dans les provinces et de l'écart entre les prix du marché et les prix cibles. Le gouvernement central fournit ensuite les fonds aux autorités provinciales, qui élaborent leurs propres plans pour distribuer les paiements dans leurs provinces respectives.

Le soutien à la protection des frontières étant nul en 2019/20, le total des subventions directes versées aux producteurs chinois est estimé à 4,4 milliards USD en 2019/20, contre 2,6 milliards USD en 2018/19. L'augmentation est attribuée au prix plus bas du marché en 2019/20, alors que le prix cible est resté inchangé.

Par ailleurs, le gouvernement chinois verse aux producteurs une subvention d'environ 150 millions de dollars par an pour l'utilisation de semences de haute qualité, bien que les petits exploitants ne bénéficient pas de manière significative de cette politique. Au cours des dernières campagnes, La Chine a octroyé des subventions estimées à 150 millions USD environ par an pour le transport du coton du Xinjiang vers les usines de l'est et du sud de la Chine, où se trouve la majeure partie de l'industrie textile chinoise.

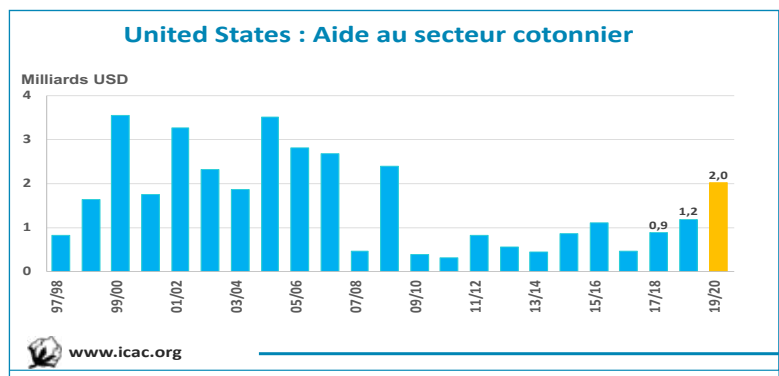
La somme de toutes les subventions fournies par le gouvernement chinois est estimée à 4,7 milliards USD (37 cents/livre) en 2019/20, contre 3,8 milliards USD en 2018/19 (29 cents/livre).

États-Unis

Le projet de loi agricole américain de 2018 (Farm Bill) est en vigueur depuis deux campagnes agricoles. Il prévoit le maintien de la couverture du coton-graine (coton upland non égrené comprenant à la fois les fibres et les graines de coton) dans les programmes de couverture du Titre 1 : Couverture contre la perte de prix (PLC) et Couverture des risques agricoles (ARC). La couverture du coton-graine dans le cadre de ces programmes a été établie par la loi budgétaire bipartite de 2018, promulguée en février 2018 et est entrée en vigueur pour la campagne 2018/19. Les modifications de la loi budgétaire bipartite de 2018, poursuivies dans la Farm Bill de 2018, marquent un changement important dans l'histoire des politiques associées à la production cotonnière en rompant le lien entre la production et les paiements sur la base de ces superficies, appelés superficies génériques dans la Farm Bill de 2014. Le programme d'assurance STAX spécifique au coton institué en 2014 se poursuit, mais couvre uniquement les exploitations dont la base générique n'a pas été convertie en base de coton-graine. Les propriétaires de base de coton-graine seront désormais éligibles aux paiements des programmes ARC ou PLC déclenchés par le prix de référence ou le revenu de référence sur la même base que les superficies de base pour les autres produits couverts dans les programmes qui ont commencé dans le cadre de la Farm Bill 2014. Ce changement pourrait signifier que les producteurs qui détenaient des superficies génériques dans le cadre de la Farm Bill de 2014 pourront désormais planter du coton upland sur cette base sans renoncer à l'éligibilité aux paiements ARC ou PLC, ce qui pourrait entraîner une augmentation des semis de coton aux États-Unis. Toutefois, les paiements, s'il y en a, sont découplés des décisions réelles de semis, car ils sont liés à la superficie et aux rendements historiques et non pas actuels du coton.

Les producteurs de coton continuent d'avoir accès au soutien prévu par la nouvelle Farm Bill, à la fois par le biais du programme de prêts d'aide à la commercialisation et de primes subventionnées pour les produits d'assurance-récolte.

Le programme basé sur le prix de référence, PLC, est similaire au programme de paiements contracycliques de la Farm Bill 2008 et est en place pour d'autres produits de base couverts depuis la Farm Bill 2014. Le programme PLC effectue un paiement aux propriétaires de superficie de base (actuellement au taux de 85 % de la superficie de base) lorsque le prix du marché, ou prix moyen pour l'année de commercialisation (MYA) d'un produit est inférieur au prix de référence fixe. Le prix moyen de l'année de commercialisation (MYA) du coton-graine est la moyenne pondérée du prix de la fibre de coton Upland et du prix de la graine de coton. Le prix de référence PLC pour le coton-graine est fixé dans la Farm Bill 2018 à 36,7 cents la livre et le prix plancher est de 25 cents la livre. Pour calculer le paiement, le rendement du paiement doit être établi. Le rendement du paiement pour le coton-graine est le rendement historique de fibre associé aux superficies de base multiplié par 2,4. Le paiement est effectué lorsque le prix de référence dépasse le niveau de prix le plus élevé entre le prix moyen de l'année de commercialisation et le prix plancher.



Le programme ARC-CO fournit des paiements de soutien du revenu en fonction de la différence entre les revenus réels et les revenus de référence au niveau du comté (un comté est une unité gouvernementale aux États-Unis ; 700 comtés environ produisent du coton). Les propriétaires d'exploitations agricoles ayant une superficie de base sélectionnent l'ARC ou la PLC en fonction de chaque produit. Les paiements ARC-CO sont émis lorsque le revenu réel du coton-graine du comté est inférieur à la garantie de référence du coton-graine ARC-CO pour le comté, calculé à l'aide d'une moyenne olympique mobile sur cinq ans (en excluant les années où les valeurs sont les plus élevées et les plus faibles) des rendements et des prix nationaux. Les paiements ARC-CO sont basés sur 85 % de la superficie de base de l'exploitation agricole du produit couvert lorsque le revenu réel du comté est inférieur à 86 % du revenu de référence du comté, avec un plafond ne dépassant pas 10 % de la valeur du revenu de référence.

Les calculs de l'inscription au PLC/ARC et les paiements réels ont été effectués sur la base des données disponibles publiées sur le site de l'USDA FSA. La plupart des superficies de base du coton-graine ont été inscrits dans le PLC en 2018/19 et en 2019/20. Les paiements PLC/ARC pour le coton-graine sont soumis à la limite de paiement de 125 000 USD applicable à tous les produits couverts (autres que les arachides), le critère du revenu brut ajusté étant fixé à 900 000 USD. Les paiements du PLC/ARC pour 2018/19 se sont élevés à 371 millions de dollars. Les paiements au titre du PLC/ARC ont augmenté pour atteindre environ 1,13 milliard USD en 2019/20 en raison de la baisse des prix du marché.

Le programme de prêts d'aide à la commercialisation (MALP pour Marketing Assistance Loan Program) se poursuit avec un taux de prêt à la commercialisation pour le coton upland basé sur le prix mondial du coton, calculé comme la moyenne simple du prix mondial en vigueur ajusté (AWP) pour les deux campagnes de commercialisation précédentes (annoncé le 1er octobre, précédant les prochains semis dans le pays). Toutefois, il ne peut être inférieur à 98 % du taux de prêt établi pour la campagne de commercialisation précédente pour le coton de qualité de base. En outre, le taux du prêt ne peut être inférieur à 45 cents/livre ou supérieur à 52 cents/livre. Dans le cadre du MALP, les producteurs de coton upland sont éligibles au paiement compensatoire de prêt (PLD), aux gains sur les échanges de certificats ou gains sur les prêts à la commercialisation (MLG). Les gains sur les échanges des certificats de produits de base et les gains des prêts à la commercialisation offrent un avantage aux producteurs en leur permettant de rembourser les prêts à court terme sur les produits de base aux prix du marché (AWP), lorsque ces prix tombent en dessous du taux du prêt. Les producteurs qui choisissent de ne pas contracter de prêts pour les produits de base peuvent recevoir le même avantage qu'un PDL, à savoir un paiement direct égal à la différence entre le prix du marché (AWP) et le taux du prêt. Pour la récolte 2018/19, il n'y a eu aucun paiement au titre du PLD pour le coton upland et environ 1 million USD pour les MLG. En 2019/20, les paiements PLD pour le coton upland ont totalisé 14,6 millions USD et les MLG¹ ont atteint 200,4 millions USD.

En outre, le gouvernement américain fournit un soutien aux producteurs de coton en subventionnant l'assurance-récolte pour protéger les producteurs contre les pertes de rendement et de revenus. Cette assurance-récolte multirisques couvre certaines des causes de la baisse de rendement des cultures, notamment les conditions météorologiques, les ravageurs ou encore les incendies, à l'exception de la négligence des producteurs. Cette assurance est vendue aux agriculteurs par l'intermédiaire de sociétés d'assurance privées, bien que l'Agence de gestion des risques du ministère de l'Agriculture des États-Unis subventionne un pourcentage des primes. En moyenne, plus de 90 % de la superficie cotonnière plantée est intégrées dans ce programme d'assurance-récolte.

Le programme d'assurance-récolte est légalement tenu de reposer sur une base actuarielle solide, ce qui signifie que les taux de prime doivent couvrir l'intégralité des indemnités au fil du temps. La souscription des gains et des pertes est répartie entre les compagnies d'assurance privées participantes et le gouvernement selon des formules prévues dans la convention de réassurance conclue entre les parties. En 2019/20, les subventions des primes d'assurance pour le coton ont totalisé 634 millions USD, contre 669 millions USD en 2018/19.

Le programme d'assurance STAX est également administré par RMA et était disponible en 2018/19 et 2019/20 pour les producteurs de coton upland, à l'exception des exploitations ayant une base de coton-graine inscrites dans le programme ARC/PLC pour l'année en question. Le programme STAX offre aux producteurs de coton upland des primes sur l'achat de polices d'assurance couvrant les pertes de revenus « superficielles », c'est-à-dire inférieures au niveau généralement couvert par les polices d'assurance-récolte standard. Les producteurs peuvent utiliser ce programme seul ou en combinaison avec l'actuelle assurance-récolte sous-jacente. Dans le cadre du programme STAX, un paiement est déclenché si les revenus réels dans un comté sont inférieurs à 90 % des revenus escomptés. STAX fournit une couverture pour les pertes de recettes se situant entre 10 et 30 % des recettes escomptées et les producteurs peuvent choisir une couverture par tranches de 5 %. Le gouvernement fédéral subventionne environ 80 % de la prime.

1) Comprend les gains sur les échanges de certificats ainsi que les rachats en espèces

Le montant total des subventions accordées dans le cadre du programme STAX en 2018/19 s'est élevé à 141 millions USD. En 2019/20, les subventions STAX sont tombées à 35 millions USD. La plupart des polices du programme STAX ont été achetées en combinaison avec une police d'assurance-récolte standard sous-jacente.

En outre, le gouvernement fédéral verse un paiement administratif et opérationnel aux compagnies d'assurance privées participantes pour la livraison et le service des produits d'assurance-récolte, y compris STAX.

Au cours de la deuxième semaine de février 2020, le paiement américain pour la compétitivité du coton à soies extra-longues (ELS) est entré en vigueur pour la première fois en une décennie et était égal à 6 cents la livre. Le programme de compétitivité ELS prévoit un paiement aux exportateurs et aux utilisateurs nationaux de Pima américain lorsque, pendant quatre semaines consécutives, les cotations moyennes pour un produit étranger comparable (LFQ) sont inférieures aux cotations du Pima américain ; et que la LFQ ajustée (la LFQ ajustée pour le transport entre les États-Unis et l'Extrême-Orient) est inférieure à 113 % du niveau du taux de prêt de la campagne agricole en cours pour ELS. En 2019/20, le paiement américain pour la compétitivité du coton à soies extra-longues s'est élevé à 7,9 millions USD.

Le total de tous les types d'aide au coton qui ont été fournis aux producteurs américains, y compris l'assurance-récolte, le PLD, les MLG, la STAX, la compétitivité ELS et les paiements PLC/ARC, s'est élevé à 2,02 milliards USD en 2019/20², contre 1,2 milliard USD en 2018/19.

Inde

L'Inde dispose d'un système de prix minimal de soutien (PSM) qui devient opérationnel durant les campagnes où les prix du marché sont inférieurs au PSM pendant au moins une partie de ces campagnes et fonctionne par le biais d'achats directs de coton par la Cotton Corporation of India (CCI), propriété du gouvernement. La CCI vend ensuite, parfois à perte, ce coton aux usines nationales ou aux exportateurs, la perte étant couverte par le gouvernement indien.

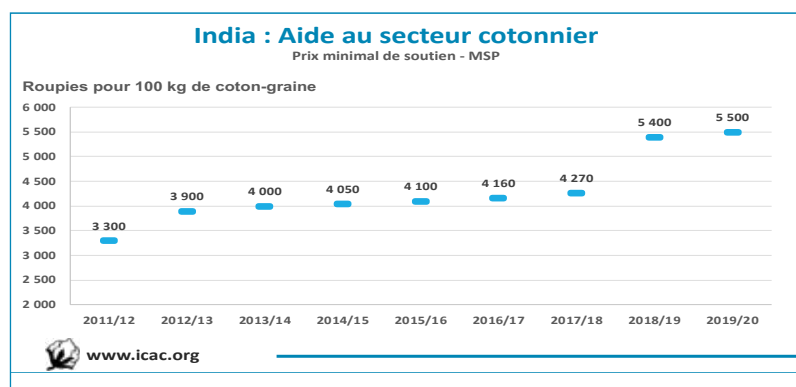
En 2018/19, le PSM pour le Shankar-6 à soies longues a été accru de manière considérable à 5 400 roupies pour 100 kg de coton-graine, soit l'équivalent de 102,09 cents par livre³, au taux de change moyen de la campagne de 4 270 roupies (87,04 cents la livre) en 2017/18. En 2017/18, la CCI a acheté 66 313 tonnes de coton aux producteurs et 181 970 tonnes ont été acquises en 2018/19.

Selon ses données, la CCI a vendu environ 238 653 tonnes de coton PSM qu'elle a acquis au cours de ces deux campagnes, ce qui laisse un solde de 9 631 tonnes dans les entrepôts de la CCI. Les ventes réalisées par la CCI en 2018/19 ont entraîné des pertes estimées à 46 millions USD⁴, ce qui représente la subvention du gouvernement indien.

Le PSM pour 2019/20 a été porté à 5 500 Rs par 100 kg de coton-graine, soit 100 centimes par livre de fibre⁵. Depuis le début de la campagne (1^{er} octobre 2019), la CCI a acheté environ 1,79 million de tonnes de coton, ce qui représente la plus grande quantité en cinq ans et environ plus d'un tiers de sa production totale).

En outre, on estime que la Fédération de commercialisation des producteurs de coton de la coopérative de l'État du Maharashtra (MSCC-GMF), une sous-agence de la Cotton Corporation of India dans le Maharashtra qui a entrepris des opérations d'achat de coton au prix minimal de soutien (PSM) auprès des agriculteurs, a acheté environ 340 000 tonnes de coton en 2019/20.

En novembre 2020, la CCI a vendu 1,2 million de tonnes de coton PSM qu'elle avait acquises



2) La couverture des risques agricoles (ARC) et la couverture des pertes de prix (PLC) ont été incluses dans les calculs finaux pour 2018/19 et 2019/20, même si ces paiements sont basés sur les données historiques, et non pas actuelles, des superficies plantées. L'ARC et le PLC fournissent tous deux un soutien financier aux agriculteurs ayant une superficie de base de coton, qu'ils produisent ou non du coton, lorsque les prix du marché ou les revenus moyens du comté pour le coton-graine sont inférieurs au prix de référence légal ou au revenu de référence du comté pendant des périodes prolongées. Il est important de noter que l'USDA a notifié ces paiements ainsi que d'autres paiements historiques de superficie de base en tant que dépenses non spécifiques à un produit.

3) Elle ne tient pas compte de la valeur marchande des semences qui est récupérée par la CCI.

4) Cotton Corporation of India (Société indienne du coton), résultats financiers. <https://cotcorp.org.in/financeresult.aspx>

5) Elle ne tient pas compte de la valeur marchande des semences qui est récupérée par la CCI. On estime que la valeur réelle d'achat de la fibre après déduction de la valeur des graines de coton s'élève à 77,91 cents/livre.

et détient toujours les stocks restants, tandis que les prix intérieurs actuels du Shankar-6 sont tombés à 69 cents la livre, en raison de l'offre excédentaire et des annulations liées à la COVID-19. On estime que, sur la base de l'écart entre le PSM et le prix du marché, le gouvernement indien devrait couvrir ou subventionner les pertes de la CCI à hauteur de 590 millions de dollars, soit 4,4 cents par livre de production totale.

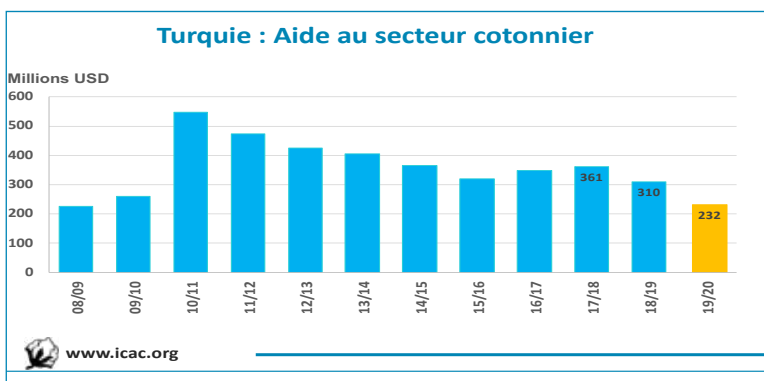
En Inde, les producteurs de coton bénéficient également de l'annulation de la dette et de subventions aux engrais de leur gouvernement. L'Inde fournit également un soutien sous la forme de subventions pour l'assurance-récolte, mais sa valeur n'est pas connue. Par ailleurs, le gouvernement fournit une aide à la production cotonnière au travers de plusieurs programmes, tels que le développement d'infrastructures pour la production et la distribution de semences de qualité. Dans le cadre de la Mission technologique du gouvernement, un soutien a été accordé pour la modernisation des unités d'égrenage et de pressage ainsi que pour l'amélioration de la commercialisation du coton au cours de ces dernières années. Aucune information sur ces programmes n'est disponible publiquement. Le gouvernement soutient également le secteur du textile au moyen de programmes d'aide directe et de prêts à taux réduits.

Turquie

Le gouvernement turc verse une prime par kilogramme de coton-graine aux producteurs. Dans le passé, la prime pour le coton-graine produit à partir de semences certifiées était supérieure à celle pour le coton-graine provenant de semences non certifiées.

Aucune prime n'a été payée pour les semences non certifiées depuis 2012/13. La prime pour 2019/20 est restée inchangée par rapport à 2018/19, à 0,8 lira (TRL)/kg pour le coton-graine produit à partir de semences certifiées.

En supposant que 90 % de la production de coton turc est produite à partir de semences certifiées et que tous les producteurs de coton ont réclamé la prime, le Secrétariat estime que le total des paiements aux producteurs de coton en Turquie est tombé de 310 millions USD (14 cents/livre) en 2018/19 à 232 millions USD (13 cents/livre) en 2019/20. Ce déclin a été causé par la dévaluation de la lire turque et la baisse de la production.

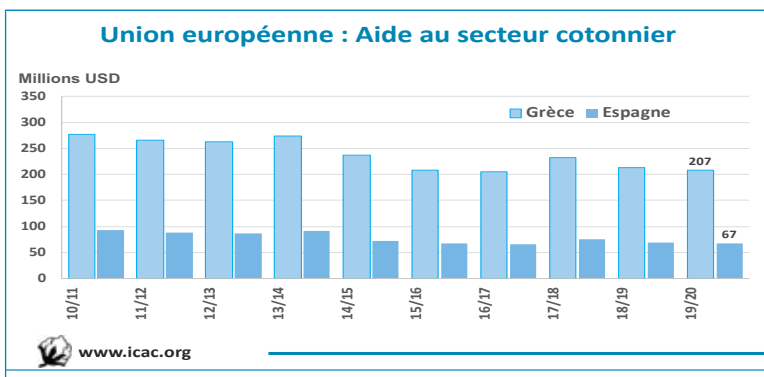


Union européenne

Des modifications ont été introduites dans la politique agricole commune de l'UE à partir de 2009/10. Comme par le passé, les producteurs de coton reçoivent 65 % de l'aide de l'UE sous la forme d'un paiement unique découplé (aide au revenu) et les 35 % restants sous la forme d'un paiement à la superficie (paiement couplé, ou aide à la production). La Grèce et l'Espagne sont les principaux producteurs de coton de l'UE. En ce qui concerne l'aide à la production, les superficies de base maximales autorisées sont fixées à 250 000 hectares pour la Grèce et 48 000 hectares pour l'Espagne. Pour pouvoir bénéficier de l'aide, le terrain doit :

- se situer sur une zone agricole autorisée par les États membres de l'UE pour la production du coton,
- être ensemencées avec des variétés autorisées, et
- être cultivé dans des conditions de culture normales.

L'aide est octroyée pour du coton de qualité correcte, équitable et commercialisable. L'aide est versée par hectare de terre éligible en multipliant les rendements de référence déterminés par les montants de référence fixés pour chaque pays. Pour calculer cette aide, le rendement du coton-graine par hectare est fixé à 3,2 tonnes/hectare pour la Grèce et à 3,5 tonnes/hectare pour l'Espagne. Les montants fixés par hectare sont de 234,18 euros pour la Grèce et 362,15 euros pour l'Espagne.



Si les terres autorisées dépassent la superficie de base maximale, l'aide à l'hectare est réduite proportionnellement. En 2019/20, le montant de la subvention directe à la production en Grèce était estimé à 207 millions USD (27 cents/livre), contre 213 millions de dollars (32 cents/livre) en 2018/19. La subvention en Espagne est estimée à 67 millions USD (43,6 cents/livre) en 2019/20, contre 69 millions USD (44 cents/livre) en 2018/19. Cette baisse est principalement attribuable à la vigueur du dollar américain par rapport à l'euro.

Colombie

En Colombie, l'aide directe du gouvernement aux producteurs a diminué au cours des dernières campagnes. La baisse de la production de coton ainsi que la dévaluation du peso colombien expliquent la diminution des paiements totaux aux producteurs de coton de ce pays. En 2019/20^{6,7} l'aide directe aux producteurs de coton de Colombie a atteint 890 000 dollars (2 cents/livre).

Afrique de l'Ouest

Plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont accordé des subventions pour les intrants de coton en 2018/19 et 2019/20, en particulier pour les engrais et la plantation de semences. En 2019/20, on estime que le Burkina Faso a dépensé 24 millions USD (6 cents/livre) ; le Mali a fourni 82 millions USD (12 cents/livre) ; la Côte d'Ivoire a fourni 38 millions USD (8 cents/livre) ; et le Sénégal a fourni 2 millions USD (14 cents/livre)⁸

**Estimation du niveau d'aide gouvernementale
à la filière cotonnière***

Pays	2018/19			2019/20**		
	Production	Aide moyenne par livre produite	Aide à la Production	Production	Aide moyenne par livre produite	Aide à la Production
	1 000 tonnes	Cents USD	Millions USD	1 000 tonnes	Cents USD	Millions USD
Chine	6 040	29	3 831	5 800	37	4 711
Etats-Unis***	3 999	13	1 182	4 336	21	2 022
Inde	5 610	0	46	6 069	4	590
Turquie	977	14	310	815	13	232
Grèce	277	35	213	292	32	207
Espagne	65	48	69	66	46	67
Burkina Faso	183	10	39	193	6	24
Mali	276	6	35	299	12	82
Côte d'Ivoire	202	3	13	211	8	38
Sénégal	6	7	1	6	14	2
Colombie	13	0,7	0,2	17	2	0,9
Tous les pays	17 648	15	5 739	18 104	20	7 975

* L'aide au crédit n'est pas incluse.

** Préliminaire.

*** L'aide à la production pour les États-Unis comprend 371 millions de dollars en 2018/19 et 1 130 millions de dollars en 2019/20 d'aide qui n'est pas entièrement liée à la production de coton et qui peut donc aller aux producteurs d'autres produits ou aux terres inutilisées.

6) <https://sioc.minagricultura.gov.co/Documentos/RESOLUCI%C3%93N%20NO.%20000300%20DE%202019.pdf>

7) <https://www.minagricultura.gov.co/Normatividad/Resoluciones/RESOLUCI%C3%93N%20NO.%20000247%20DE%202019.pdf>

8) Ces dernières années, les gouvernements du Sénégal et de la Côte d'Ivoire ont modifié leur politique en matière cotonnière afin d'encourager la production de coton en soutenant les prix aux producteurs au lieu de fournir des subventions pour les engrais et les intrants qui peuvent être détournés vers d'autres cultures.

**Estimation du niveau d'aide gouvernementale
à la filière cotonnière***

	Production mondiale	Aide moyenne par livre produite	Aide à la Production
	1 000 tonnes	Cents USD	Millions USD
1997/98	20 181	9	4 108
1998/99	18 810	14	5 772
1999/00	19 193	16	6 588
2000/01	19 527	11	4 833
2001/02	21 667	13	6 446
2002/03	19 580	12	4 193
2003/04	21 129	7	3 270
2004/05	26 989	10	6 114
2005/06	25 678	11	6 008
2006/07	26 832	9	5 045
2007/08	26 162	4	2 292
2008/09	23 550	11	5 492
2009/10	22 309	6	3 155
2010/11	25 868	3	1 477
2011/12	27 855	8	4 866
2012/13	27 078	12	7 351
2013/14	26 224	11	6 513
2014/15	26 234	18	10 653
2015/16	21 477	15	7 321
2016/17	23 079	9	4 454
2017/18	26 714	9	5 509
2018/19	25 682	10	5 739
2019/20**	26 185	14	7 975

* Programmes de soutien aux revenus et aux prix uniquement. Crédit et autres aides non inclus.

** Préliminaire.